

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 24 juin 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	33	33 + 9 pouvoirs

Date de convocation 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Sébastien POINT, Magali CLEMENT-DILLMANN par Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY par Béatrice BOCHNAK, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC, Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

N° de délibération : 26

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	42	42	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

En application du décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement par le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante.

Le rapport annuel ci-annexé est un bilan chiffré de l'année 2020. Il contient les indicateurs techniques et financiers suivants :

- Indicateur relatif à la collecte des déchets :
 - territoire desservi
 - nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et en points d'apport volontaire
 - caractéristiques des collectes
 - caractéristiques des équipements intercommunaux de gestion des déchets (déchetterie, composterie)

● **Indicateur relatif au traitement** : localisation et caractéristique des unités de traitement

- indicateur financier : montant financier par mode d'exploitation

L'effet Covid sur l'année 2020 ainsi que la rénovation de la déchetterie impactent quant à eux majoritairement les flux issus de la déchetterie provoquant une baisse de 15% sur les tonnages globaux. Aussi, certains tonnages et bilans 2020 ne peuvent être comparés avec les années précédentes de par ces particularités.

Tarification Incitative : 1ere intégration sur la taxe foncière et baisse du taux de la part fixe

Grace à cette stratégie et aux changements des comportements des habitants, le taux de la TEOM est passé progressivement de 10.10% en 2016 à 7.7% en 2020 (sur la taxe de 2021).

L'effet tarification incitative a permis de passer de 237 à 185 kg/an/hab en 2018, au profit des filières de valorisation.

Les chiffres de tonnages stabilisés depuis 3 ans ainsi que la hausse du nombre de levées en 2020 (+ 15 000, expliquée en partie par la fermeture de la déchetterie et le confinement) semblent toutefois confirmer l'impact limité de la part incitative sur le long terme avec des tarifs bas n'ayant pas d'impact économique significatif (poids de la part incitative dans les recettes autour de 10%).

Sur cette année 2020, il convient de relever les faits marquants suivants :

Gestion de la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire a permis le maintien du service de collecte durant les périodes de confinement. Afin de saluer le rôle du prestataire de tri dans le maintien du service sur le Bassin de Pompey, il a été convenu de prendre en charge les surcoûts liés à la mise en place de mesures sanitaires durant la période de confinement, soit un montant de 12 000 euros TTC au total.

Une adaptation de l'ouverture et du fonctionnement de la composterie et de la déchetterie intercommunale a dû s'engager afin de limiter les fréquentations des sites, avec la mise en place de rendez-vous et la limitation du nombre de véhicules.

Acquisition d'un logiciel de gestion des données « déchets »

Le Bassin de Pompey a souhaité faire évoluer sa gestion du service collecte et valorisation des déchets par la mise en place d'une solution de gestion globale via la fourniture d'un logiciel central permettant :

- L'intégration des données issues du logiciel actuel,
- La gestion des usagers (information et relation)
- La gestion du parc de bacs roulants et contenants : bacs, sacs, conteneurs enterrés, colonnes aériennes, composteurs partagés (suivi des livraisons, interventions, des mouvements, ...),
- L'enregistrement et gestion des données lues lors de la collecte des OMR ou transmises depuis les conteneurs enterrés équipés de contrôles d'accès (identification du contenant, enregistrement des levées et des apports, évènements, ...),
- La gestion des accès en déchetterie par lecture de plaque minéralogique,
- La gestion des accès en composterie des professionnels par badge,
- L'incrémentation du fichier d'appel adressé par la DGFIP en indiquant le montant de la part variable de chaque producteur de déchet conformément à la réglementation en vigueur,
- La facturation de la redevance spéciale,

Les enjeux sont multiples :

- Centraliser les informations issues des collectes, de la déchetterie et de la composterie pour optimiser les temps de traitement des données, et de contrôle des informations
- Assurer une gestion précise des types de contenants
- Optimiser les opérations de mouvements de contenants
- Offrir un nouveau service de gestion d'accès à la déchetterie et à la composterie, en maîtrisant l'accès aux services,
- Assurer le suivi et la mise à jour de données via des outils mobiles (smartphone, tablette...)
- Développer la relation à l'utilisateur et la gestion de la prévention des déchets,
- Offrir potentiellement à l'utilisateur un accès à un Portail Usager, accessible depuis internet,
- Permettre la production d'indicateurs et de tableau de bord, ainsi qu'outils de simulation financière
- Permettre des évolutions des modes de financement
- Fiabiliser les recettes financières liées à la TEOMI et à la redevance spéciale

A l'issue de l'appel d'offre, le logiciel ECOCITO de la société TRADIM a été retenu et a commencé à être déployé au sein de notre service.

Campagnes de caractérisation des bennes encombrants de la déchetterie et des Ordures Ménagères résiduelles

La campagne de caractérisation a mis en évidence que sur 180 kg/an/hab d'ordures ménagères produites, 109 pouvaient faire l'objet de détournement via une valorisation matière ou organique, soit près de 4 500 tonnes par an.

Les résultats permettent d'afficher l'efficacité des collectes sélectives présentes sur le territoire :

Les caractérisations réalisées sur la benne tout-venant de la déchetterie permettent de mettre en évidence :

- le potentiel de filières à développer (plâtre, plastiques, huisseries, REP ...) à hauteur de 34% dans la benne tout venant
- les erreurs de tri présentent à hauteur de 34%
- les possibilités de réemploi, estimées à 24%

Cette analyse permet de mettre en évidence les nouvelles filières à instaurer après la rénovation de la déchetterie ainsi que les actions correctives à engager afin de réduire les erreurs de tri.

Enquête de satisfaction auprès des usagers

L'enquête a pu montrer un taux de satisfaction cumulé de 98% (92% en 2017). Les usagers sondés sont globalement satisfaits de l'information et de la communication en termes de tri des déchets.

Lancement des travaux de modernisation de la déchetterie intercommunale

La déchetterie intercommunale, située sur la commune de Frouard a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Afin de replacer cet équipement public au cœur de notre gestion des déchets ménagers, le Bassin de Pompey a lancé en 2017 une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de sa déchetterie, concluant à la nécessité d'une évolution.

Le coût des travaux pour la réalisation de ces travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie intercommunale est estimé à 1 517 000 €HT hors maîtrise d'œuvre, soit un coût global de 2 006 400 €TTC maîtrise d'œuvre incluse.

Les travaux se sont étalés de septembre 2020 à juin 2021 ; période durant laquelle les usagers ont été redirigés vers d'autres déchèteries de collectivités voisines.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du contenu du rapport 2020 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets présenté en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an
suscits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC